

**L'actualité juridique et fiscale internationale de L'Agefi Actifs (9 mars- 25 mars)**

*Traitement fiscal des SCI, exil fiscal, Suisse, domiciliation, Fatca, convention fiscale, paradis fiscaux*

**Lorsque le juge assimile des parts de SCI à des biens immobiliers**

Dans une affaire datant d'octobre 2012, le fisc a notifié une proposition de rectification aux héritiers d'un ressortissant étranger décédé à Monaco, son lieu de résidence. En cause, la déclaration de succession mentionnant des parts « *non taxables* » d'une société de droit monégasque, propriétaire de biens immobiliers en France. Le contentieux a conduit les parties devant une Cour d'appel qui s'est opposée à la taxation. Elle a rappelé qu'en application de l'article 6 de la Convention franco-monégasque du 1er avril 1950, ces titres devaient être assujettis aux droits de mutation dans la principauté de Monaco. Ce n'est pas le point de vue de la Cour de cassation qui a énoncé « *que la question de savoir si un bien ou un droit a le caractère immobilier sera résolue d'après la législation de l'Etat dans lequel est situé le bien considéré ou le bien sur lequel porte le droit envisagé* ». Par conséquent, les héritiers sont tenus d'acquitter les droits de succession sur les titres de sociétés transmis. De l'avis des experts, cette décision est d'autant plus critiquable qu'en droit français, les titres de sociétés dont l'actif est principalement constitué d'immeubles situés en France ne sont pas considérés comme des immeubles. Par ailleurs, la Cour de cassation pourrait très bien réitérer cette position à l'avenir en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur la fortune. [Pour aller plus loin.](#)

**Exil fiscal**

Le président de la commission des finances du sénat veut développer un nouvel indicateur de l'exil fiscal. Il est question d'extraire les données des redevables à l'impôt sur le revenu expatriés et d'analyser ces données sur une longue période avant de les ventiler par tranche du barème et par destination

**Suisse**

Les suisses veulent préserver le secret du banquier. [Pour aller plus loin.](#)

Le Conseil fédéral entend maintenir l'imposition d'après la dépense. [Pour aller plus loin.](#)

**Domiciliation fiscale**

La durée du séjour ne constitue pas un critère absolu. Arrêt du Conseil d'Etat 26.12.12 n°336674.

Foyer permanent en France et en Suisse : le juge examine le critère de séjour principal avant la nationalité. CE 29.10.12 n°346641

**FATCA**

Guernesey passe un accord avec le Royaume-Uni. [Pour aller plus loin.](#)

#### **Prélèvements sociaux**

Les non-résidents contribuent à la solidarité nationale. [Pour aller plus loin.](#)

#### **Conventions fiscales**

Publication de l'accord [France-Hongrie](#) en vue d'éviter les doubles impositions IR/ ISF.

Publication du décret sur la [convention France-Oman](#) le 18 mars 2013.

#### **Paradis fiscaux**

Projet de loi de régulation des activités bancaires : L'obligation de transparence des activités bancaires est circonscrite au groupe consolidé. [Pour aller plus loin.](#)